



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE BOHAL

Par arrêté municipal en date du **18 décembre 2025**, Monsieur le Maire de **BOHAL** a prescrit l'ouverture d'une **enquête publique** relative au **projet de révision de la carte communale de BOHAL**. L'enquête publique porte sur le **projet de révision de la carte communale de la commune de BOHAL**, ayant pour objet d'adapter le document d'urbanisme aux évolutions du territoire communal, de définir les secteurs constructibles et de prendre en compte les enjeux de développement, de préservation de l'environnement et de gestion économe de l'espace. L'enquête publique se déroulera pendant **30 jours consécutifs** :

**du Mardi 20 janvier 2026 à 9h00 au Jeudi 19 février 2026 à 17h00.**

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du **9 décembre 2025**, Madame **Christine BALLET** a été désignée en qualité de **commissaire enquêteur**.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- **À la mairie de BOHAL**, place des Tilleuls – 56140 BOHAL, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - Lundi et vendredi : de 8h00 à 12h00
  - Du mardi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - Samedi : de 11h00 à 12h00  
(sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles)
- **Sur le registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/7030>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur les **registres d'enquête** tenus à la mairie de BOHAL aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;
- Lors des **permanences du commissaire enquêteur** en Mairie de BOHAL, place des Tilleuls – 56140 BOHAL :
  - Mardi 20 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
  - Samedi 7 février 2026 de 10h00 à 12h00
  - Jeudi 19 février 2026 de 14h00 à 17h00
- Par courrier postal adressé à :  
*Madame le Commissaire enquêteur – Projet de révision de la carte communale de BOHAL – Place des Tilleuls – 56140 BOHAL* ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-7030@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7030@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions devront être **reçues au plus tard le 19 février 2026 à 17h00**.

Le présent avis sera :

- Publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux **Ouest-France** et **Le Télégramme** ;
- Affiché en mairie de BOHAL quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée ;
- Mis en ligne sur le site internet de la commune de BOHAL ([www.bohal.fr](http://www.bohal.fr)) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant **un an** à compter de la clôture de l'enquête :

- À la mairie de BOHAL, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la commune : [www.bohal.fr](http://www.bohal.fr).

Toute information relative au projet de révision de la carte communale de BOHAL peut être demandée par courrier électronique : [enquete-publique-7030@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7030@registre-dematerialise.fr)